**Une version PDF du document complété doit être signée électroniquement avec l’eID de la personne légalement capable de représenter l’organisation en question.**

Coordonnées de

l’organisme souhaitant bénéficier de l’autorisation :

…

…

…

Coordonnées de la ville ou commune flamande,

ou la régie autonome communale flamande concernée :

…

…

…

Notre réf. : …

Dossier traité par : …

Fonction : …

Tél.: …

e-mail : …

Date : ...

**Comité de sécurité de l’information**

csi@mail.fgov.be

***Objet*** : engagement de conformité aux conditions de l'autorisation unique AF n° 02/2016 modifiant, en ce qui concerne les concessionnaires privés des villes et communes flamandes et les régies autonomes communales flamandes, la délibération AF n° 17/2010 du 21 octobre 2010.

Madame, Monsieur,

Par la présente, je me réfère à la délibération AF n° 02/2016 portant autorisation unique et modifiant, en ce qui concerne les concessionnaires privés des villes et communes flamandes et les agences autonomisées communales flamandes, la délibération AF n° 17/2010 du 21 octobre 2010.

Après avoir pris connaissance de la délibération AF n° 02/2016 (et de ses modifications éventuelles), je déclare m’engager à respecter toutes les obligations qu’elle(s) impose(nt).

En particulier, les traitements opérés sur les données obtenues auprès de la DIV seront conformes aux conditions édictées par cette délibération, à savoir notamment :

* respecter le principe de finalité, c’est-à-dire n’utiliser les données obtenues que pour l’encaissement d’une rétribution ou taxe de stationnement ou de redevances de stationnement et ne pas utiliser les données pour la gestion de parkings privés ;
* ne traiter les données à caractère personnel qu’en cas de nécessité et évaluer la possibilité d’installer un système pouvant prévenir les défauts de paiement (par exemple, des barrières) . L'instauration d'un système de caméras ANPR doit être abordée selon la même approche : si le recouvrement des redevances de stationnement peut raisonnablement être organisé d'une autre manière, moins intrusive dans la vie privée, il convient de donner la préférence à cette autre méthode ;
* ne solliciter auprès de la DIV que les noms, prénoms et adresses du titulaire d'une plaque d’immatriculation  ;
* supprimer les données dès qu'elles ne sont plus nécessaires ;
* informer clairement les utilisateurs ;
* ne permettre le traitement interne des données qu’aux personnes qui en ont besoin pour l’exercice de leurs fonctions, désigner les catégories de personnes ayant accès aux données avec une description précise de leur fonction et tenir la liste de ces catégories de personnes à la disposition de l’Autorité de protection de données;
* préserver la confidentialité des données (notamment en ne permettant l’accès aux données qu’aux personnes qui se sont engagées à respecter une obligation légale, statutaire ou contractuelle de confidentialité) et ne pas les communiquer à des tiers (sauf si la communication est nécessaire dans le cadre d’une éventuelle poursuite en justice) ;
* prendre des mesures techniques et organisationnelles de sécurité et accepter que le Comité de Sécurité de l’Information les contrôle ;
* Tout bénéficiaire de l’autorisation devrait également accepter les possibilités de contrôle et d'inspection des services compétents (police, justice et l’Autorité de protection de données), et se plier aux éventuelles recommandations ou au retrait de l’autorisation.

Je m’engage également à ce que l’organisme que je représente avertisse le Comité si, après avoir bénéficié d’une autorisation, il n’est plus en charge de l’encaissement des redevances de stationnement.

Par la présente, j’adresse au Comité de Sécurité de l’Information la preuve justifiant mon droit de percevoir des rétributions, taxes ou redevances de stationnement (contrat de concession, statuts de la régie communale,…).

Je confirme explicitement qu’en collaboration avec notre délégué à la protection de données une analyse d’impact sur la protection des données relative au traitement de données à caractère personnel envisagé a été effectuée conformément à l’article 35 du RGPD. Cette analyse a montré qu’il n’y avait pas de risque résiduel élevé.

Je remercie d'avance le Comité de Sécurité de l’Information de m’informer de la date d’entrée en vigueur de l’autorisation unique AF n° 02/2016 dans le chef de l’organisme que je représente.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sentiments distingués.

Signature :

Nom du signataire :

Fonction :

**Une version PDF du document complété doit être signée électroniquement avec l’eID de la personne légalement capable de représenter l’organisation en question.**